



Escroquerie téléprospection

Par **Trend**, le **06/06/2014** à **14:28**

Bonjour et voici ma question, rma société a souhaité faire appel à une entreprise de téléprospection censée apporter des rendez-vous qualifiés et confirmés par des téléopérateurs (site www.prospectrdv.com). rnEn réalité, ces derniers n'apportent que des fiches contacts de clients non sollicités pour cela ni demandeurs. Evidemment ils refusent tout remboursement faisant valoir un délai de contestation de 48h toujours dépassé car ils déposent ces fiches sur une rubrique de notre espace client et elles sont antidatées.rnCette arnaque existe depuis un moment car il la renouvelle sur de nouveaux sites qu'ils alimentent par des annonces Google. Nous sommes nombreux à vouloir les poursuivre mais quelles sont les procédures les moins onéreuses pour cela et les plus efficaces? Les CGV précise que la juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Marseille mais j'ai entendu dire qu'il pouvait y avoir des procédures simplifiées car les montants (384€ dans mon cas) sont souvent réduits? Merci de votre aide.

Par **CB93**, le **24/07/2014** à **18:19**

Escroquerie à la téléprospection PROSPECTRDV.com : rn nous avons payé d'avance pour des R-V fantômes jamais pris pour 384€...rn Personne ne répond à nos messages écrits ni tél.rn Dépôt de plainte pour escroquerie.rn contact@actavie.com